



14 janvier 2021

« Colza : conséquences agronomiques et économiques de la fin d'un système »

Alessandra KIRSCH¹

L'horizon s'annonce sombre pour le colza. Entre impasses techniques et météo défavorable, les agriculteurs semblent de plus en plus nombreux à se détourner de cette production, par ailleurs victime collatérale d'un changement d'orientation politique en défaveur des véhicules diesels. Avec à la clé des conséquences multiples, agronomiques comme économiques. En effet, le colza a jusqu'alors été la clé de voûte des systèmes céréaliers des zones défavorisées, et joue un rôle crucial dans le domaine des biocarburants et de l'alimentation animale.

Le colza, une culture impactée par les restrictions phytosanitaires et aléas climatiques : d'après les estimations d'Agreste, la production de colza de 2020 sera en recul de plus de 30% par rapport à la moyenne quinquennale 2015-2019. **Cette baisse importante de la production pour la 2^{ème} année consécutive interroge sur l'avenir de la filière en France.**

En cause, les difficultés de semis liées à la sécheresse et la difficulté à gérer les insectes. Le contrôle des insectes devient de plus en plus délicat sur le colza, en raison du retrait de certaines matières actives (notamment les néonicotinoïdes en 2018) et de la résistance que les ravageurs ont développé vis-à-vis des produits restants, les pyréthriinoïdes. **De ce fait, il faut traiter davantage avec des matières moins efficaces, et cette culture est souvent pointée du doigt pour des IFT (indices de fréquences de traitement) élevés, dans un contexte de tensions croissantes avec les riverains lors de l'utilisation des pulvérisateurs.** Les charges de la culture deviennent difficilement maîtrisables, pour des rendements parfois catastrophiques.

Il n'y a plus qu'un insecticide homologué sur le colza et la moutarde, le « *phosmet* » (le nom commercial le plus répandu est le Boravi). Cet insecticide est autorisé jusqu'au 31 juillet 2021, date à laquelle il sera réévalué par l'Anses. En cas de suppression, les surfaces pourraient s'effondrer de plus de 200.000 ha supplémentaires, selon Terres Inovia.

¹ **Alessandra Kirsch** est Ingénieure agronome, Docteure en économie et politique agricole. Elle a rejoint le Think Tank « *Agriculture Stratégies* » au poste de Directrice des Etudes. Elle remplace à ce poste Frédéric Courleux qui a rejoint le Parlement européen et qui restera membre du Comité d'Orientation Stratégique du think-tank... Bénéficiant des expériences de parcours à la fois technique et scientifique, après un BTS en productions animales et une formation d'ingénieure spécialisée dans les filières, sa thèse sur la PAC a abouti à la **création d'un outil permettant d'analyser la distribution des aides en fonction de l'impact environnemental des exploitations.** Précédemment en charge du Bureau Installation et Structures au sein de la Direction Départementale des Territoires de Côte d'Or, Alessandra Kirsch mobilise son expérience en matière d'application des politiques et son expertise du terrain pour améliorer la situation du monde agricole dans la ligne de la mission d'Agriculture Stratégies.

Des solutions techniques émergent ², via notamment l'association de plantes compagnes, qui peuvent permettre de dérouter certains insectes, mais restent très limitées contre les grosses altises, coléoptères qui mangent les feuilles de colza. Les larves s'introduisent dans la tige et leurs dégâts fragilisent la plante, qui devient moins résistante au gel et au manque d'eau.

Les conditions climatiques des dernières années ont également joué un rôle majeur dans les difficultés de la culture. Pour être résistant face aux attaques des insectes, le colza doit être suffisamment développé, avec un bon enracinement. Si ce n'est pas le cas, les attaques des insectes le rendent ensuite plus sensible aux stress climatiques. Le colza se sème de fin-juillet à mi-septembre selon les régions, **et les semis ont donc été particulièrement impactés par les 3 dernières années de sécheresse estivale.** Les conditions d'implantation, avec des sols très secs, n'ont pas permis une levée correcte des colzas. Ces étés trop secs ont été suivis d'un automne et d'un hiver très pluvieux, et n'ont pas permis au colza de s'enraciner correctement, et d'être suffisamment solides face aux ravageurs puis au manque d'eau durant la floraison.

La moutarde, plante très proche du colza, fait face aux mêmes problématiques. Les industriels de l'agroalimentaire s'approvisionnent principalement au Canada pour fabriquer de la moutarde. Pour lutter contre la concurrence, les agriculteurs bourguignons ont fait reconnaître via l'obtention en 2008 d'une IGP (Indication Géographique Protégée) « *Moutarde de Bourgogne* » ³ la spécificité de la moutarde locale ⁴. L'obtention de cette IGP a permis aux agriculteurs de négocier des contrats avec des prix rémunérateurs pour leur moutarde, mais **les volumes produits ne permettent plus de faire face aux engagements** : « en 2019, 10.000 t avaient été promises tandis que la récolte n'a été que de 5.000 t. L'année 2020 pourrait même être pire et les perspectives pour 2021 se dégradent » ⁵. Les producteurs se décourageant, la superficie cultivée localement a été divisée par 3.

Impasses techniques pour exploitations déjà défavorisées : la fin du modèle dominant des zones intermédiaires : dans les 3 régions qui implantaient historiquement le plus de colza, Centre, Champagne-Ardenne et Bourgogne, les chiffres sont alarmants (la production 2020 y respectivement en recul de 35, 40 et 60% par rapport à la moyenne quinquennale). Ces 3 régions sont situées en zone intermédiaire (ZI), où **le colza est la tête de rotation de référence d'un modèle simplifié**, alternant colza, blé et orge. Les zones intermédiaires sont des zones défavorisées, avec un potentiel agronomique plus faible : faibles rendements, sols peu profonds, où les épisodes climatiques à fort impacts ont des effets plus accentués ⁶. Un rapport du CGAAER de 2019 indique que « **le modèle de production "grandes cultures" couramment pratiqué dans les ZI est arrivé sur de nombreux points, à son terme** ». **En cause, des systèmes culturaux trop simplifiés, des coûts de production trop élevés, une mauvaise gestion de l'eau, et des aides PAC insuffisantes.** D'après l'AGPB, « *les aides pour les céréaliers s'élèvent à 220 €/ha en moyenne et à 190 €/ha pour les zones intermédiaires* » ⁷. **Le paiement redistributif défavorise en effet ces exploitations qui se sont agrandies pour compenser des rendements faibles.**

² <https://www.terre-net.fr/observatoire-technique-culturale/strategie-technique-culturale/article/semer-du-colza-ou-non-une-decision-suspendue-a-la-meteo-mais-pas-seulement-217-171510.html>.

³ L'IGP « *moutarde de Bourgogne* » implique que les graines de moutardes aient été produites localement, au contraire de la mention « *Moutarde de Dijon* », qui ne renvoie qu'à méthode de fabrication.

⁴ Cf. en particulier, le site du « *Moutardier* » Edmond Fallot à Beaune, depuis 1840 : <https://www.fallot.com/>. (Source JMPG)

⁵ <https://www.infos-dijon.com/news/cote-d-or/cote-d-or/agriculture-alerte-sur-la-moutarde-de-bourgogne.html>.

⁶ <https://agriculture.gouv.fr/les-zones-intermediaires-0>.

⁷ <https://www.pleinchamp.com/actualite/2020-l-annee-de-trop-pour-les-zones-intermediaires>.

La suppression des néonicotinoïdes pour le colza, s'est faite, comme pour la betterave, sans travail préalable ni diffusion technique des alternatives à mettre en place. Comme l'explique le très bon rapport Bisch ^{8 9}, après l'industrialisation de l'agriculture par la mécanisation, **le recours croissant à la chimie dans le processus de production (un problème = une molécule chimique), est venu se substituer à l'approche agronomique.** Cette rotation triennale était jusqu'alors un modèle de réussite, économiquement viable, promu par l'enseignement technique, maîtrisé par les exploitants, et soutenu par les aides PAC. **Sans chimie, ce modèle simplifié ne peut tenir sur le long terme.**

Ainsi, les résultats se sont effondrés sur la période récente. Par exemple pour la Bourgogne Franche Comté, d'après Cerfrance ¹⁰, les exploitations céréalières ont réalisé moins de 10.000€ de résultat par unité de travail, 6 années sur 10 ¹¹. Les résultats de 2020 ne sont pas encore connus, mais ils s'annoncent catastrophiques, les observateurs s'attendant à une année du niveau de celle de 2016 ¹².

Les exploitants envisagent l'abandon de cette culture, qui assurait historiquement les marges des exploitations céréalières, sans savoir par quelle espèce la remplacer. Les statistiques récentes montrent un engouement pour le tournesol et le soja dans les régions où le colza est en déclin, mais **la suppression continue des matières actives associée à des conditions climatiques plus extrêmes impliquent une transformation profonde des systèmes d'exploitation qui ne pourra se limiter à une simple substitution de culture au sein d'une rotation simplifiée.**

Or, l'appropriation technique de nouvelles cultures non maîtrisées, de nouvelles pratiques, d'ateliers de diversification, reste délicate, surtout dans une période où les trésoreries tendues ne laissent aucune marge d'erreur. Dans un contexte où l'évolution des conditions climatiques nécessite de repenser complètement la gestion des exploitations et des rotations, ces changements sont une prise de risque importante. **Les aides aux filières ou à l'investissement ne suffiront pas pour accompagner ces changements, qui, pour beaucoup, consistent à réapprendre le métier d'agriculteur.** Ce saut dans l'inconnu nécessitera un accompagnement poussé, technique et financier, et d'envisager de nouvelles formes de soutien public, comme, pourquoi pas, par une nouvelle forme **d'assurance à la prise de risque**, comme le conseille ce même rapport Bisch, idée reprise dans le plan écophyto 2+ (action 26).

Bioethanol VS biodiesel, le colza victime collatérale d'un changement de politique : l'augmentation des exigences sociétales vis-à-vis de la protection de l'environnement et la brusque suppression des pesticides les plus efficaces laisse les agriculteurs démunis. On peut par ailleurs se demander **pourquoi la betterave a obtenu un sursis vis-à-vis de la suppression des néonicotinoïdes, alors que le colza a été laissé pour compte.** L'utilisation de la dérogation en betterave vis-à-vis des néonicotinoïdes en 2021 aura d'ailleurs pour conséquence l'interdiction de semer du colza sur les surfaces traitées durant les 2 années suivantes.

⁸ https://glyphosate.gouv.fr/sites/default/files/inline-files/Note%20d%E2%80%99e%CC%81tape%20et%20synth%C3%A9se%20des%20entretiens%20en%20r%C3%A9gions%20novembre%202019%2028PDF%2C%20736.11%20Ko%29_1.pdf

⁹ 20180925_CP FNE_Eau_Rapport Bisch.

¹⁰ Cerfrance est un réseau associatif de conseil et d'expertise comptable en France exerçant dans plusieurs secteurs d'activité : agriculture, artisanat, commerce, professions libérales, etc. (Note JMPG : nous avons eu l'honneur et le privilège de diriger le Conseil national des CER (Centres d'Économie rurale) de 1990 à 1998, lors de sa refondation).

¹¹ A titre de comparaison, pour une installation aidée, le plan d'entreprise doit permettre de dégager un RCAI/UTANS minimum de 14.450€ en 2019, soit la valeur du SMIC net.

¹² <https://www.reussir.fr/grandes-cultures/les-revenus-en-grandes-cultures-explicites-en-3-graphiques>

Alors que 25% du colza est cultivé en zone betteravière d'après la FOP, on peut s'interroger sur les raisons qui ont motivé le gouvernement à prendre des décisions qui favorisent la betterave au détriment du colza.

Julien Denormandie indiquait ne pas vouloir que demain ses enfants « *ne mangent que du sucre belge ou allemand* ». D'autres observateurs pourraient plutôt craindre du côté du réservoir de leur véhicule. **La betterave représente en effet près d'1/4 des matières premières utilisées pour la fabrication de bioéthanol en France**, un biocarburant mélangé à l'essence, et le secteur est en croissance ; la France y est leader en Europe, et représente 32% de la production d'alcool éthylique européen ¹³.

On peut donc légitimement se demander si le colza n'est pas une victime collatérale d'un changement de politique française vis-à-vis de son parc automobile. Le dieselgate, la chasse aux particules fines, la vignette Crit'air, l'augmentation de la fiscalité du diesel sont autant d'indicateurs en défaveur de type de véhicules. La part des voitures neuves en France roulant au diesel est passée de 50 à 36% entre 2016 et 2018. **Le colza est la principale matière première du biogazole produit en France** (83,4% des volumes de biocarburant incorporés dans le gazole sont d'origine végétale, et sont produits pour 64% à partir du colza, le reste des matières premières étant importées, à savoir le soja (23%) en provenance des Etats-Unis, et l'huile de palme (9%) en provenance d'Asie). Les surfaces de colza avaient fortement augmenté à partir de 2005 suite aux mesures de la PAC en faveur des cultures énergétiques et suite à l'apparition d'une fiscalité en faveur des biocarburants ; on peut considérer que les destins de ces 2 filières sont intimement liés, le biodiesel représentant un débouché pour les 2/3 de la production de colza.

L'incorporation des biocarburants au gazole et à l'essence contribue à la poursuite d'objectifs définis par l'UE pour la réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Alors que la France est exportatrice nette en bioéthanol, elle était seulement proche de l'autosuffisance en matière de biogazole en 2015, et la situation s'est dégradée depuis. Elle importe de plus en plus de biogazole pour se rapprocher des objectifs fixés, essentiellement de la part de pays européens. Son taux d'autosuffisance en 2018 était de 81%, d'après France AgriMer. **La chute de la production de colza aura pour conséquence directe d'augmenter davantage cette dépendance.** L'Union européenne a vu dernièrement ses importations extérieures de biodiesel augmenter de façon radicale, notamment en provenance d'Argentine (où le biodiesel est produit principalement à partir de soja), en lien avec un assouplissement des droits de douane imposé par l'OMC depuis mars 2018. Et les principaux pays européens importateurs (les Pays-Bas, l'Espagne et la Belgique qui représentent à eux 3, 97% des importations de biodiesel européen) sont également les principaux fournisseurs de la France, **ce qui interroge sur l'origine réelle des importations de biodiesel françaises.** Ces importations concurrencent de façon directe le biodiesel produit à partir de colza français ou européen.

¹³ <https://www.alcool-bioethanol.net/chiffres-cles/>.



Source France Agrimer ¹⁴ et les Echos ¹⁵

Figure 1 : importations françaises et européennes de biodiesel

On peut donc s'inquiéter sur l'avenir de la culture de colza en France, qui, après avoir longtemps été protégée et encouragée semble aujourd'hui laissée pour compte en raison du désaveu du diesel et du biogazole, au profit de l'essence et de l'éthanol.

Risques induits sur l'autonomie protéique française : pour autant, le déclin constaté et à venir du colza aura d'autres conséquences. D'après Terres Oleopro ¹⁶, la production d'1 litre de diester génère 1,5 kg de tourteau de colza. Ce tourteau, riche en protéines, peut être utilisé pour l'alimentation du bétail en substitution du tourteau de soja importé, très majoritairement OGM. Grâce à l'augmentation des surfaces de colza, la France a réussi à réduire ses importations de tourteau de soja de 40% entre 2005 et 2018, et dispose d'une autonomie protéique de l'ordre de 55%, contre 30% pour le reste de l'UE.

Néanmoins, le tourteau de colza est moins efficace dans la ration : sa teneur en protéines est de l'ordre de 34%, contre 45% pour un tourteau de soja. Du fait d'une plus forte teneur en cellulose, il est également moins énergétique. Ainsi, **il faut compter 1,5 kg de tourteau de colza pour remplacer 1 kg de tourteau de soja en alimentation animale.**

Le prix plus faible du tourteau de colza au regard du prix du tourteau de soja le rendait jusqu'alors tout de même financièrement intéressant. Néanmoins, cet écart tend à diminuer, en lien avec les faibles récoltes, et l'augmentation du prix du colza qui se raréfie. Le ratio de prix entre le tourteau de colza et de soja, a grimpé de 67 % à 73 % sur la campagne 19/20 ¹⁷. Selon l'Institut de l'Élevage, pour rester économiquement acceptable pour les éleveurs, ce rapport doit rester en dessous de 80% pour les vaches laitières et 77% pour les bovins à l'engraissement. L'autonomie protéique française risque donc de se voir fragilisée si la production de tourteau de colza continue à décliner...

¹⁴ <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/63214/document/FICHE%20FILIERE%20BIOGAZOLE.pdf?version=2>.

¹⁵ <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/biodiesel-lunion-europeenne-trouve-un-compromis-avec-les-producteurs-argentins-961649>.

¹⁶ Selon Terres Oléopro : « En 1973, toute la filière des oléo-protéagineux se mobilisait pour faire face à l'embargo américain sur les exportations de soja. Conscients de leur dépendance aux protéines végétales américaines, tous les hommes et les femmes de la chaîne, agriculteurs, producteurs, industriels, chercheurs, se sont unis et mobilisés pour innover et chercher de nouveaux débouchés. Depuis 40 ans, la créativité, les actions et les efforts de chacun ont permis de maintenir l'outil industriel en France et de développer les productions agricoles. »

¹⁷ <https://www.paysan-breton.fr/2020/06/colza-lannee-de-tous-les-dangers/>.

Alors que le colza présente des enjeux forts vis-à-vis de notre autonomie alimentaire (via l'alimentation animale), protéique et énergétique, le manque de solutions techniques pour sauver cette culture inquiète. Le plan protéines végétales dévoilé en décembre, doté d'un budget de 100 millions €, vise 3 objectifs principaux :

- le renforcement de la souveraineté alimentaire,
- la diminution des importations de protéines végétales américaines et sud-américaines, et
- la création de la valeur.

Ce plan prévoit un important soutien aux filières (50 M€), à la recherche (20 M€), à la sélection variétale pour les plantes riches en protéines (5 M€). Néanmoins, la sélection de variétés plus résistantes est un processus long, et le soutien aux investissements a pour conséquence d'augmenter l'endettement des exploitations, alors que les capacités de remboursement de celles-ci diminuent avec l'accumulation des années difficiles.

Dans un contexte où l'évolution des conditions climatiques nécessite de repenser complètement la gestion des exploitations et des assolements, il sera nécessaire d'accompagner les agriculteurs lors de la prise de risque que constituent ces changements. **Appréhender de nouvelles cultures, se passer de certaines molécules, constitue un nouvel apprentissage et un nouveau défi, celui qui consiste à donner aux agriculteurs la capacité de reconquérir une autonomie décisionnelle dans leurs choix de conduite d'exploitation, alors que les trésoreries tendues ne laissent aucun droit à l'erreur.**

2 commentaires :

Clément DIVO : 15 janvier 2021 : Attention, n'oubliez pas que le colza n'est pas une plante de la famille des légumineuses ! Pour pouvoir produire l'huile et les tourteaux, il est nécessaire d'apporter de grandes quantités d'engrais azotés sur cette culture (150 à 200 unités N par an). Engrais azotés gourmand en énergie pour leur fabrication et fortement émetteur de gaz à effet de serre lors de leur épandage (protoxyde d'azote surtout). Le bilan en terme d'autonomie énergétique et protéique de la France est donc à fortement relativiser si celui-ci repose sur le colza car il repose alors en fait sur l'engrais azoté de synthèse, donc sur des énergies fossiles importées ! Il serait bien plus judicieux de le baser sur des cultures permettant l'obtention des mêmes produits pour un besoin en engrais bien moindre (soja, tournesol, etc.). Ces cultures sont aussi moins dépendantes des insecticides évoqués dans l'article. Je suis donc étonné que vous défendiez la culture du colza. Par ailleurs, vous écrivez : « *Les industriels de l'agroalimentaire s'approvisionnent principalement au Canada, à partir de canola, pour fabriquer de la moutarde* ». Le canola est un colza de printemps canadien, pas de la moutarde. Ce pays est également producteur de moutarde, et c'est cette moutarde qui est importée pour fabriquer notre condiment national, pas du colza.

Alessandra Kirsch : 15 janvier 2021 : Merci Clément pour ce commentaire détaillé ! Nous avons en effet corrigé l'erreur sur le canola. En ce qui concerne les engrais et les conséquences en matière d'émission de protoxyde d'azote, nous sommes bien conscients des enjeux que nous avons par ailleurs détaillé dans notre dernière article (<https://www.agriculture-strategies.eu/2021/01/intensifier-lagriculture-pour-reduire-les-emissions-de-ges-une-redefinition-de-la-durabilite/>). Néanmoins, je ne vous apprendrai rien en indiquant qu'il n'est pas possible de remplacer le colza par du soja partout, celui-ci ne se plaisant pas beaucoup en sols superficiels et caillouteux, et que le tournesol, bien qu'en effet très économe en charge, produit 10qx/ha en moins en moyenne. En ce qui concerne les tourteaux de tournesol, ils nécessitent d'être décortiqués et sont intéressants tant que leur prix est inférieur à 80% à celui d'un tourteau de soja... Cependant, comme précisé dans l'article, on constate en effet une très nette augmentation des surfaces dédiées à ces 2 cultures.

* * * * *